

## Compte-rendu #11 – Séance du 4 mai 2021

*Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles*

1. Question de la députée Alda Gréoli (CDH) :

[« Suivi du Décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques \(décret "Open access"\) »](#)

Prévoyant que les résultats issus d'une recherche ayant bénéficié d'un financement public (de la FWB) doivent être accessibles librement via un dépôt numérique institutionnel, « **le décret "Open access" est une avancée majeure** ». En avril dernier, **un rapport de suivi a été fourni au gouvernement** (par l'ARES, qui regroupe les données collectées par les différentes institutions de recherche) qui a chargé la ministre de le publier sur le site de l'ARES et de créer un groupe de travail chargé de rédiger un rapport plus détaillé.

**Quelles sont les principales conclusions de ce rapport, ayant notamment conduit à la création d'un nouveau groupe de travail ?** Des recommandations ont-elles été formulées ? Les coûts de publication ont-ils globalement diminué pour nos chercheurs et chercheuses ? Une analyse a-t-elle été faite de l'incidence de l'évolution de l'open access sur le secteur de l'édition scientifique ?

*Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :*

Les principales conclusions de ce rapport, effectivement disponible sur le site de l'ARES, « portent sur **la progression, depuis 2018, des frais de publication dans les budgets de recherche, et l'augmentation de la part d'articles en accès ouvert dans les archives institutionnelles**. [...] Ce rapport met en avant une certaine **ambiguïté sur les listes de publication qui doivent être utilisées pour servir de base à l'évaluation de la production scientifique et sur ce qu'elles doivent contenir**. Un groupe de travail a été créé avec l'ambition de lever cette ambiguïté » et de proposer une évaluation plus fine et adaptée.



« En ce qui me concerne, **je veillerai avant tout à rester vigilante à la question des frais de publication. Ceux-ci augmentent et grèvent les budgets de recherche**, ce qui s'explique sans doute en partie par le fait que depuis le vote du décret, les établissements ont élaboré et amélioré les dispositifs leur permettant d'identifier ces frais. Du recul est encore nécessaire pour analyser cette évolution. Le rapport de suivi n'analyse pas l'incidence de la mise en œuvre du décret sur l'évolution du marché belge de l'édition scientifique. »

2. Questions (jointes) des députés Martin Casier (PS) et Jean-Pierre Kerckhofs (PTB) :

[« Indispensable soutien à apporter aux postdoctorants »](#)

[« Préavis de grève de la Centrale générale des services publics \(CGSP\) Enseignement-Recherche »](#)

**« La situation de travail des postdoctorants a été affectée, tout d'abord au quotidien, mais aussi à plus long terme.** S'il est vrai que les postdoctorants ne sont pas tenus comme les doctorants à remettre une thèse dans un délai défini<sup>1</sup>, ils sont en revanche tenus de respecter des contrats de travail d'une durée de deux à trois années et leur carrière est soumise à une évaluation par leurs pairs, c'est-à-dire malheureusement encore trop souvent à la publication. Or, à partir du moment où ils prennent du retard dans leur projet de recherche, ils prennent du retard dans leur publication et se mettent dès lors en difficulté pour leur évaluation, à la fin de leur contrat. » **Des mesures sont-elles envisagées afin que cette situation exceptionnelle n'affecte pas leur carrière ?**

La CGSP Enseignement-Recherche s'est mobilisée à l'ULB le 20 avril dernier pour **revendiquer notamment que l'employeur des chercheurs et chercheuses participe aux coûts du télétravail** (chauffage, électricité, locaux...). « Ils n'ont pas reçu de réponse à ces demandes de la part de la rectrice. Ils souhaitent aussi que l'aide aux doctorants soit revue et prolongée dans le temps, en tenant compte de la circonstance exceptionnelle de la crise. Ils regrettent que l'aide soit limitée à trois mois et estiment que les besoins pouvaient clairement monter jusqu'à six mois. »

**« Les postdoctorants et les chercheurs dépendant du Fonds de la recherche scientifique (FNRS), eux, n'ont bénéficié à ce jour d'aucune aide spécifique,** alors qu'ils ont été tout autant frappés par la crise. De manière générale, ils regrettent que l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 28 janvier 2021 relatif à la prolongation des bourses doctorales accordées par le F.R.S. -FNRS et ses fonds associés ainsi que par les universités francophones ne prenne en compte ni les difficultés psychologiques ni l'adaptation très lourde liée au passage aux cours en ligne. »

Des problèmes similaires ont-ils été constatés dans les autres universités ? Quelles sont les mesures possibles pour soutenir les chercheurs et chercheuses en cette période mouvementée ?

---

<sup>1</sup> Voir les échanges déjà tenus à ce sujet entre le député M. Casier et la ministre Mme Glatigny lors de la séance du 23 mars 2021, dont le compte-rendu est disponible sur <http://www.observatoire.frs-fnrs.be/media/21-03-23-pfwb-compte-rendu-9.pdf>.

*Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.*



Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« J'ai eu connaissance de ce mouvement de grève qui semble limité pour l'instant à l'ULB. Mon équipe a bien rencontré l'ensemble des syndicats pour discuter plus en détail de leurs attentes. **J'ai conscience du fait que la recherche scientifique a été touchée, au même titre que toutes les activités, par cette crise sans précédent.** Je suis bien consciente des difficultés que les chercheurs ont rencontrées ces douze derniers mois.

Parallèlement, **une aide automatique et égale pour tous ne semblait pas la bonne façon d'apporter un soutien, puisque tous n'ont pas été touchés de la même façon.** C'est pourquoi une prolongation systématique de toutes les bourses n'est pas envisagée. Les universités ont déjà dégagé des moyens sur fonds propres pour aider, au cas par cas, les chercheurs en difficulté, en ce compris à l'ULB.

De son côté, le gouvernement n'est pas resté inactif, étant donné qu'il a dégagé, **le 28 janvier 2021 déjà, un premier budget à l'intention des doctorants pour un montant de 3 868 800 euros.** Le but est de **prolonger certaines bourses** pour les personnes fortement touchées par la crise dans le déroulement de leurs recherches servant de base à leur thèse. Les demandes introduites sont en cours d'évaluation par les universités et le FNRS. Le processus touche donc à sa fin.

Lors du conclave budgétaire de la semaine dernière, **une deuxième enveloppe de 4,2 millions d'euros a été dégagée pour soutenir les postdoctorants. L'intention est d'accorder à ces jeunes chercheurs une allocation qui leur permettrait de stimuler leur carrière.** Les modalités précises du dispositif seront définies prochainement. Si le FNRS pouvait faire de même pour les chargés de recherches, cela ne permettrait certes pas d'effacer toutes les difficultés liées à la crise, mais au moins de ne pas pénaliser la carrière de nos chercheurs sur le plan international. »

3. Question du député Hervé Cornillie (MR) :

[« Accès à davantage de financements européens pour les chercheurs francophones au sein de nos établissements supérieurs »](#)

Afin de soutenir les établissements d'enseignement supérieur à développer les collaborations internationales, plusieurs points ont été abordés lors de la réunion du gouvernement du 22 avril dernier, dont celui du **financement des cellules chargées d'aider les chercheurs et chercheuses de la FWB à capter davantage de financements européens.** Un budget de 5 millions d'€ aurait été dégagé. **Comment cela va-t-il se traduire concrètement ?** Ne devrait-on pas, à l'instar d'autres pays membres, encourager et accompagner les établissements pour un dépôt systématique de projets européens ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :



Concrètement, ces 5 millions d'€ seront consacrés à la **création d'une cellule « Europe »** (un équivalent temps plein) **dans chaque université** et d'une entité (deux équivalents temps plein), hébergée par SynHERA, pour les dix-neuf hautes écoles. **« Ces cellules auront pour mission d'offrir le support aux chercheurs pour la veille, l'information, le montage et la mise en œuvre des programmes et des projets financés par la Commission européenne »**. Les chercheurs et chercheuses seront effectivement encouragés à déposer plus de projets auprès des différents programmes de la Commission européenne.

**« Il s'agira, par exemple, d'organiser des événements pour inviter les chercheurs à soumettre un projet au niveau européen et les éclairer sur les possibilités offertes ; de prévoir le financement nécessaire pour libérer les chercheurs de leurs charges d'enseignement et leur permettre de préparer un ou plusieurs projets européens de tout type ; d'établir des instruments financiers pour les très bonnes propositions ou les très bons candidats, classés en ordre utile, mais non financés par l'Europe. Il conviendra également d'augmenter le réservoir de candidats potentiels à un financement de projet de l'European Research Council (ERC) en s'ouvrant à l'international et d'attirer des chercheurs susceptibles d'obtenir des bourses ERC, en renforçant les programmes et les actions déjà proposées dans les institutions.**

Il s'agit d'une phase pilote de deux ans qui fera l'objet d'une évaluation annuelle par la task force, qui remettra ensuite son rapport au gouvernement. »

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020cc0de>



[www.observatoire.frs-fnrs.be](http://www.observatoire.frs-fnrs.be)



[www.facebook.com/observatoireFNRS](https://www.facebook.com/observatoireFNRS)



<https://twitter.com/ObsFNRS>